

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 18/06/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, MAINGRET Benoît, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, FALLOUX Bénédicte, GRANDIN Isabelle, JANOT Claude, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absents excusés : Monsieur JOURDAIN Luc a donné pouvoir à Mme ISABELLON Isabelle
Madame TIXIER Floriane a donné pouvoir à M. MAINGRET Benoît

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame FALLOUX Bénédicte a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-030

Aménagement voirie de la rue Notre Dame :
Plan de financement et demandes de subventions

Madame le Maire informe le conseil que la commune va procéder à des travaux d'aménagement de voirie de la rue Notre Dame, suite aux travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques.

En effet, la rue sera aménagée de telle sorte qu'une voie partagée pour inclure les mobilités douces soit prévue. Il convient donc de prendre une délibération relative au plan de financement et de demandes de subventions pour ces travaux.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 488 797.05HT réparti en 2 phases, la 1^{ère} de 244 398.50€ et la 2^{ème} de 244 398.50€.

Pour le financement de cette opération qui sera répartie sur 2 exercices budgétaires, Madame le Maire souhaite demander des subventions auprès de l'Etat, à travers la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la Région dans le cadre des PCC et des amendes de police. La part restant à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

	Depenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
	1ère phase - 2024	2ème phase - 2025	1ère phase - 2024	2ème phase - 2025
Coût	244 398,50	244 398,50		
Subvention DETR (20%)			48 879,70	48 879,70
Subvention amende de police (20%)			48 879,70	48 879,70
Subvention Région PCC (30%)			73 319,55	73 319,55
Financement communal (30%)			73 319,55	73 319,55
TOTAL	244 398,50	244 398,50	244 398,50	244 398,50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire des demandes de subventions selon le plan de financement présenté.
- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 25 juin 2024

La secrétaire de séance,

FALLOUX Bénédicte



Le Maire,

Isabelle ISABELON

